

Conseil communautaire du 9 décembre 2016

Interventions des élu(e)s
« Osons Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne »
Citoyen(ne)s élu(e)s non encarté(e)s / Parti de Gauche / Ensemble ! / Nouveau Parti Anticapitaliste / Europe Écologie Les Verts

Christiane Fraysse et Jacques Arfeuillière



106 délibérations étaient à l'ordre du jour de ce conseil, dont des dossiers importants évoqués lors de ce conseil :

- La délégation de service public du complexe funéraire
- L'aménagement de l'autoroute A10 à 2x3 voies
- Le financement de Sciences-Po
- Le plan de prévention de la radicalisation
- L'hébergement d'urgence
- Les hausses de tarifs pour les redevances eau et assainissement

Les élu(e)s "Osons Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne" sont intervenu(e)s sur 20 délibérations listées pages suivantes.

Thèmes

Finances publiques.....	2
Nouveau Grand Poitiers au 1er janvier 2017	5
Complexe funéraire	5
SEML Patrimoniale.....	5
Financement Sciences-Po	6
Ressources humaines.....	6
Autoroute A10.....	6
Patrimoine	7
Énergies renouvelables.....	7
Maintien des activités en centre-ville	8
Hébergements d'urgence	8
Sport.....	9
Plan de prévention de la radicalisation	9
Eau et assainissement.....	12

Finances publiques

Liste des Marchés et leurs avenants

Marché 24797 : mobilités - actualisation du modèle multimodal des déplacements de l'agglomération de Poitiers pour 131 100 euros. Va-t-on prendre en compte le nouveau périmètre ?

Marché 24812 : assistance à maîtrise d'ouvrage : stratégie et plan d'actions touristiques pour 54 900 euros. Même question : est-ce sur le nouveau périmètre et nous demandons le cahier des charges.

Marché 24815 : sécurisation des captages d'eau potable de Verneuil pour 35 945 euros. Est-ce pour préserver la qualité de l'eau ou pour mettre en place des barrières physiques ?

Marché 24830 : réalisation d'un diagnostic préalable à l'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal sur Grand Poitiers pour 54 300 euros. Nous demandons à être informés de chaque point d'étape, nous demandons le cahier des charges et est-ce que ce règlement concernera le périmètre 2017 ou celui de 2016 ?

S'il s'agit du périmètre actuel, il se dessine une intercommunalité à deux vitesses, une espèce d'usine à gaz, avec la majorité des compétences qui relevaient auparavant des communes et où personne ne saura plus qui fait quoi. Cette absence de lisibilité induit un sentiment d'incompréhension, une impression d'imbroglio administratif pour les choses les plus simples et finalement donne à lire une extrême complexité de la chose publique et en conséquence un rejet de cette chose publique.

Cette intervention n'a pas été prononcée dans son intégralité lors du conseil.

Marché 24976 : réalisation de propositions scénographiques - suppression station d'épuration de Poitiers pour 15 300 euros. Nous pensons qu'au lieu de dépenser plusieurs centaines de milliers d'euros en tout pour détruire ces installations, il vaudrait mieux réfléchir à conserver ces traces industrielles intégrées dans un site de loisir et naturel.

Délibération n°1 (2016-0562) : Autorisation de mandater en section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017

D'abord une observation, nous sommes favorables à un vote du budget en deux étapes : un budget primitif et un budget supplémentaire lorsque l'on connaît le montant du résultat de l'année précédente. Cela n'entraîne pas forcément des dérives.

Comme nous votons contre le budget, nous voterons également contre cette délibération.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Délibération n°2 (2016-0559) : Budget Principal - Décision Modificative n° 4

Nous voterons contre cette délibération qui consacre encore 50 000 euros en dépenses pour des parkings le long du Clain. Nous sommes opposés à l'imperméabilisation de surface dans les zones d'expansion des crues.

Nous sommes également contre les 280 000 euros pour le BHNS qui tel qu'il est mis en œuvre ne génère aucun transfert modal de la voiture individuelle vers les transports en commun.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Délibération n°3 (2016-0560) : Budget Principal : Mise à jour des AP/CP

Nous avons là, la traduction du transfert de compétence voirie dans les AP/CP. Ce qui est gênant c'est que la voirie qui est un poste gros consommateur de crédits pouvait être une variable d'ajustement pour les collectivités qui voulaient mener des projets d'un autre type. Rogner sur le poste voirie pendant quelques années pouvait permettre aux communes d'investir dans d'autres domaines. Avec le transfert de compétences, le niveau de dépenses consacrées à la voirie est figé.

Or la voirie est loin de constituer la compétence ayant les répercussions sociales les plus importantes. C'est certes un poste qui a une influence sur l'emploi des entreprises de travaux publics mais peu sur la qualité de vie de nos concitoyens.

De plus avec ces AP/CP, nous votons une enveloppe sans savoir ce qu'il y a dedans, on décide un niveau de dépenses sans examiner au préalable les besoins.

Je repense à ce qui a été fait pour les équipements sportifs. Malgré toutes les imperfections et le niveau de détail fourni, nous avons quand même pu voir que les choix politiques faits n'étaient pas par exemple de favoriser la natation pour tous mais les gymnases ou les stades.

Sur la voirie, 2 500 000 euros en dépenses sur les ouvrages d'art, quels sont-ils ? 2 750 000 euros en dépenses sur le mobilier urbain et la signalisation, là encore on s'interroge sur les conséquences pour les habitants en termes de qualité de vie.

Sur l'AP culture, 340 000 euros en dépenses pour le Conservatoire à la fois pour l'investissement courant de l'établissement et pour financer les travaux d'aménagements. Or les locaux du conservatoire nécessitent des travaux importants et ce n'est pas avec cette enveloppe qu'ils pourront être réalisés.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Délibération n°4 (2016-0552) : Clôture de l'AP "2011 - HABITAT"

Nous voyons que l'affichage politique en 2011 avait pour objectif de valoriser le parc public et privé existant et d'accroître l'offre de logements adaptés aux personnes âgées et/ou en situation de handicap tout en maintenant un rythme de production neuve suffisamment régulier et diversifié. Cet affichage politique à hauteur de 6,5 millions, il est finalement réalisé à un peu moins de la moitié. Et dans ces 3 millions d'euros, c'est seulement un tiers qui a été consacré à la réhabilitation, un peu moins de 1 million. Et 1,8 million à la construction de logements neufs.

Pour Osons Poitiers, il est préférable d'inverser la proportion et de consacrer plus d'argent à la réhabilitation qu'à la construction de nouveaux logements.

Les élu(e)s Osons Poitiers se sont abstenus sur cette délibération.

Délibération n°10 (2016-0506) : Avances remboursables à la SEP – Versements d'acomptes avant le vote du BP 2017

Philambins, Aliénor d'Aquitaine, ce sont des avances sur des projets que nous ne soutenons pas. Nous le redisons ici : on ne peut à la fois déclarer qu'il faut rapprocher la production agricole et maraîchère des villes, ambitionner pour elle l'autonomie alimentaire et continuer à déplacer des zones commerciales, à créer de nouvelles zones industrielles sur des surfaces aussi importantes. Et ce n'est pas renoncer à de l'activité économique que de dire ça : on sait très bien que les emplois créés dans une nouvelle zone commerciale s'accompagnent toujours de destruction d'emploi dans les centres villes, dans les quartiers ou dans les zones plus anciennes. Et l'on oublie qu'une agriculture paysanne et que la filière bio représente un véritable gisement d'emplois que l'on assèche à chaque fois que la ville s'étend et que la terre agricole recule en donnant des dimensions aussi importantes aux zones industrielles.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Délibération n°18 (2016-0567) : Budget Transport - Décision Modificative n°4

Abstention non pas sur l'objet de la délibération puisqu'il s'agit d'une décision budgétaire mais dans un budget que nous n'approuvons pas. De plus cette délibération porte sur l'emprunt, même s'il ne s'agit ici que de la répartition intérêt capital. Mais le budget transport est aujourd'hui très endetté et cela à cause du choix de construction de ce viaduc sur lequel passe bien peu de bus, et le temps de transport pour aller au Futuroscope n'a pas franchement baissé.

Les élu(e)s Osons Poitiers se sont abstenus sur cette délibération.

Délibération n°21 (2016-0455) : Parkings : écritures patrimoniales de transfert

Le transfert de la voirie et donc des parkings à la communauté, nous conduit à recommander à l'assemblée qui délibérera désormais aussi sur cette question, le livre d'Olivier Razemon : « Comment la France a tué ses villes ». C'est un manuel de résistance à la fois à la fatalité qui conduit à penser la dévitalisation des centres villes et des quartiers comme inéluctable, et à continuer à réfléchir à partir de la voiture individuelle considérée comme une obligation, un dû. Les pistes sont à réfléchir avant de se laisser aller à traiter les parkings comme des appels de la périphérie vers le centre, à revoir les tarifs en ce sens ou à créer de nouvelles places comme on l'a fait le long du Clain. Ayons à l'esprit cette évaporation de la voiture dont parle Razemon, phénomène qui montre que dès qu'un équipement routier disparaît d'une ville (un pont par exemple, un parking), le trafic, s'il est détourné en partie, disparaît aussi en partie : la nécessité fait loi et conduit à modifier les comportements. Ayons à l'esprit que la circulation automobile dans le centre, c'est une des causes de l'asphyxie et de la désertification de ces centres. L'attractivité passe aussi par la qualité de l'air qu'on y respire. Arrêtons-nous enfin un instant sur ces chiffres : en France, 62% du chiffre d'affaires du commerce se réalise en périphérie, 25% en centre-ville et 13% dans les quartiers. En Allemagne, c'est 33% partout. Pensons à cela quand nous encourageons le développement des centres commerciaux en périphérie avec leurs immenses parkings, quand nous pensons équilibrer cela en facilitant le retour de la voiture vers le centre. Pensons plutôt à ce que doit être la vraie nature de la ville, c'est-à-dire un écosystème équilibré où se côtoient toutes les fonctions nécessaires à l'urbanité, tous les métiers.

Les élu(e)s Osons Poitiers se sont abstenus sur cette délibération.

Nouveau Grand Poitiers au 1er janvier 2017

Délibération n°23 (2016-0514) : Transfert équipements culturels et sportifs vers Grand Poitiers

Une fois encore nous disons que ce n'est pas une définition de l'intérêt communautaire qui a été élaborée et sur laquelle les conseillers communautaires ont délibéré. C'est sur une liste d'équipement, c'est-à-dire que certaines communes ont choisi de ne pas transférer leurs équipements parce qu'elles n'avaient pas de lisibilité sur les conséquences que ce transfert aurait sur leur budget communal. Là encore on voit que cette loi NOTRe a été mise en œuvre sans réfléchir à toutes les implications que cela aurait. Vouloir faire une réforme pour faire une réforme sans se préoccuper du devenir des communes, c'est ni fait ni à faire mais ça bouleverse sans améliorer.

Cette intervention n'a pas été prononcée lors du conseil.

Les élu(e)s Osons Poitiers se sont abstenus sur cette délibération.

Complexe funéraire

Délibération n°24 (2016-0521) : Délégation de service public du complexe funéraire : avenant n°8 - changement de la filtration

Cette délibération pose une question de fond à notre avis. Il est très difficile de sortir d'une délégation de service public du fait de ce système qui fait qu'à chaque investissement réalisé par le délégataire pour remplir sa mission, on assiste à une prolongation du contrat. Nous devons en tenir compte à chaque fois que la tentation revient de contractualiser de nouvelles délégations : on perd en maîtrise, on le sait (d'autant plus que, sur ce sujet, on a vu dernièrement que l'insuffisance de l'équipement pour recevoir dignement les participants à une cérémonie ne sera corrigée que selon le bon vouloir du délégataire et que nous sommes impuissants à lui demander quoi que ce soit). Et cette maîtrise, de par ce système de prolongement, on peut la perdre indéfiniment.

Les élu(e)s Osons Poitiers se sont abstenus sur cette délibération.

Presse : [crématorium à l'étroit : une seconde salle en projet – La Nouvelle République](#)

SEML Patrimoniale

Délibération n°28 (2016-0542) : Rapport des administrateurs 2015 de la Société à Économie Mixte Locale (SEML) Patrimoniale

Lors du conseil communautaire du 27 mars 2015 lorsque nous avions voté le rapport d'exercice 2013, il avait été annoncé qu'à la prochaine commission économique, un point serait fait sur la SEML Patrimoniale et ses partenaires. Nous sommes toujours dans l'attente de cette présentation.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Financement Sciences-Po

Délibération n°30 (2016-0554) : Développement du campus Euro-latino-américain du campus Sciences-Po Paris de Poitiers : déménagement dans un nouveau bâtiment

On nous demande de nous prononcer pour un engagement financier d'1 million d'euros pour les travaux après que nous nous soyons déjà engagés à hauteur de 1,2 million pour l'acquisition du bâtiment. C'est donc 2,2 millions que Grand Poitiers investi pour soutenir Sciences Po.

On comprend bien qu'il y a la volonté d'aider au développement de Sciences-Po sur Poitiers. Nous voudrions cependant rappeler qu'il faut se garder d'exagérer ce soutien. Sciences-Po semble devoir prendre la place de l'ESCEM laissée vacante pour les tristes raisons que nous connaissons. Il n'est pas question pour nous de remettre en question la qualité de Sciences-Po ni même l'intérêt de ses objectifs mais il nous faut rappeler que l'argent public, en matière de formation, doit aller aussi où il manque. On comprend bien ici que les 2,2 millions consacrés à cette opération sont là pour rattraper la mauvaise opération de l'ESCEM, que la part de Grand Poitiers est plus grande que prévue du fait de la volonté d'Alain Rousset de punir Poitou-Charentes de l'ardoise qu'il récupère. Cela représente pour Grand Poitiers un investissement de 12 200 euros par étudiant. Si on investissait ça pour l'Université, il faudrait compter pas moins de 288 millions. (Je rappelle que l'institut Sciences-Po sur Poitiers, c'est 180 étudiants.) Enfin, à l'Université, les frais d'inscription ne se montent pas à près de 10 000 euros !

Les élu(e)s Osons Poitiers se sont abstenus sur cette délibération.

Ressources humaines

Délibération n°31 (2016-0524) : Prolongation du dispositif de titularisation

Nous sommes bien entendu favorables à la dé-précarisation des personnes qui ont été embauchées en CDI ou en CDD et qui peuvent prétendre à l'accès au statut de la fonction publique. Mais nous voulons dire également que nous préférons des embauches directes en emploi statutaire plutôt qu'en CDD surtout lorsque le niveau d'emploi conduit à être affilié à l'Ircantec retraite par capitalisation et non par répartition.

Nous voterons pour cette délibération en pensant aux bénéficiaires de cette mesure.

Cette intervention n'a pas été prononcée lors du conseil.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Autoroute A10

Délibération n°42 (2016-0511) : Aménagement de l'autoroute A10 à 2x3 voies

Nous voulons, bien sûr, d'abord dire notre opposition à la double peine que constitue cette décision de l'État : nous ne récupérerons pas de sitôt la maîtrise de notre équipement autoroutier puisque nous prolongeons les concessions aux sociétés autoroutières qui vont continuer à faire des profits sur des investissements que nous avons payés ; nous les encourageons à accroître ces profits au mépris de l'intérêt que nous avons à réduire le trafic.

Ouvrir le robinet en grand se traduit toujours, on le sait, par une hausse de fréquentation, par très peu de gain en fluidité, en contradiction complète avec les engagements de la COP 21, 22 ou 23, choisissez le bon numéro ; cela se traduit aussi par une perte en terres agricoles dont nous avons dit tout à l'heure combien elles sont nécessaires.

Perdant/perdant, donc, et au regard des documents qui sont fournis, comme vous le dîtes vous-mêmes, sans qu'on puisse apprécier les conséquences de cet aménagement sur la géographie, le paysage des territoires et le PLUI. COFIRROUTE affirme des intentions sans que les études afférentes à ces intentions soient faites. Nous partageons bien sûr les points de vigilance énumérés dans la délibération mais posons la question de savoir quelle sera l'attitude de Grand Poitiers si ses demandes sont satisfaites. Avis favorable ou défavorable ? Quelle est votre position ?

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Patrimoine

Délibération n°43 (2016-0458) : Demande de subventions pour l'année 2017 auprès de l'État - Ministère de la Culture et de la Communication et auprès du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

J'avais demandé en commission attractivité du 22 novembre d'avoir la liste des actions et de leurs coûts, cela figure d'ailleurs dans le compte-rendu de la commission.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Délibération n°69 (2016-0503) : Grottes de la Norée - Tarifs 2017

Nous actons l'ajout que vous avez fait pour répondre à notre demande d'ajouter la gratuité aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires du RSA. Nous vous en remercions.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Énergies renouvelables

Délibération n°44 (2016-0472) : Projet 1 : Autorisation d'Occupation Temporaire constitutive de droits réels immobiliers Ville de Poitiers et Grand Poitiers / Poitou-Charentes Énergies Renouvelables – DÉLIBÉRATION RETIRÉE

Nous nous interrogeons sur le retrait de cette délibération. Elle a été présentée en commission des finances la semaine dernière. Je voudrais être sûre que la collectivité n'ergote pas pour 500 euros alors que cette opération va lui rapporter bien plus. Sommes-nous dans la course au profit ou bien dans la recherche de production d'énergies renouvelables ?

Nous aurions voté pour une réduction de recettes, 500 euros par an, mais rappelons tout de même que, pour la collectivité, ces projets rapporteront :

- Taxe foncière : 1700 €/an à la collectivité (commune + intercommunalité).

- IFER : 1835 €/an dont la moitié ira au Conseil Départemental de la Vienne et la moitié à Grand Poitiers.

Le projet consiste à produire des énergies renouvelables d'une façon intelligente c'est à dire sans consommer des terres agricoles et tout en apportant un meilleur service sur ces parkings. Nous souhaitions voter pour cette délibération.

Cette intervention n'a pas été prononcée dans son intégralité lors du conseil.

Cette délibération a été retirée et sera soumise au vote des élu(e)s lors d'un prochain conseil.

Maintien des activités en centre-ville

Délibération n°50 (2016-0479) : Autorisation d'Occupation Temporaire Ville de Poitiers / Grand Poitiers en ce qui concerne les Beaux-Arts - École d'Arts Plastiques (EAP)

Nous avons appris dans la presse et cela a été dit dans une commission, que le choix a été fait de réhabiliter le collège Henri IV. Nous approuvons ce choix, nous avons dit cette préférence lors du vote du cahier des charges relative à l'étude préalable du choix de réhabilitation ou de construction hors centre-ville de ce collège. Il nous paraît indispensable de maintenir des activités dans ce centre, nous avons vu partir la Chambre de commerce et d'industrie, demain la Banque de France. Nous avons vu se réduire à la portion congrue les services de la Région, les services régionaux déconcentrés de l'État.

Les centres villes ne sont pas des quartiers comme les autres, nous devons veiller à maintenir un équilibre entre activités et logements, et veiller à ne pas céder aux sirènes de la gentrification.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Hébergements d'urgence

Délibération n°54 (2016-0452) : Programmation complémentaire de logements sociaux pour l'année 2016

Nous avons besoin de logements sociaux et nous avons besoin également de logements d'urgence. Les places d'hébergements d'urgence sont insuffisantes, c'est ce que disent toutes les associations et toutes les institutions en charge de cette question. Certains maires ont fait le choix d'affirmer et de faire en sorte qu'il n'y ait pas de sans-abri dans leur commune.

La compétence habitat est une compétence communautaire, c'est pourquoi nous portons cette question ici. Voulons-nous affirmer et faire en sorte qu'il n'y ait pas de gens qui dorment dehors à Grand Poitiers ?

Le collectif DNSI a médiatisé le cas d'une mère avec deux enfants, un de 2 ans et un de 9 ans qui ont passé plusieurs nuits dans le parking de la gare à Toumaï. Je sais que dans cette enceinte personne ne trouve cela normal, alors agissons, décidons de proposer la construction ou la réhabilitation d'hébergements d'urgence, de mettre à disposition des logements vides.

Et la rengaine de non responsabilité que l'on entend tout le temps n'est pas acceptable. Le renvoi de la balle entre l'État, le Conseil Départemental, les communes ou l'intercommunalité n'est entendable par personne.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Sport

Délibération n°71 (2016-0486) : Subvention d'équipement - Autorisation de Programme 2016 - Subvention de la SAOS PB 86

Nous voterons contre. En cohérence avec ce que nous disons à propos du sport spectacle : nous ne sommes pas opposés bien sûr à ce type de divertissement mais nous persistons à dire qu'il doit être à sa place d'entreprise de spectacle. Et pour les mêmes raisons, nous demandons, dans la délibération suivante (délibération n°72) d'enregistrer notre vote contre les avances au Poitiers Basket 86 et au Stade Poitevin Volley Beach.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Délibération n°72 (2016-0436) : Avance sur subvention du budget 2017 aux structures sportives

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté uniquement contre les avances au PB86 et au SPVB concernant cette délibération.

Plan de prévention de la radicalisation

Délibération n°76 (2016-0515) : Plan d'actions de prévention de la radicalisation annexé au Contrat de ville

En premier lieu, bien entendu, nous condamnons évidemment les attentats. Il semblerait que nous ayons besoin de le rappeler. Non seulement cela ne nous fait pas rire, comme vous nous l'avez dit en conseil municipal mais nous prenons au sérieux la menace terroriste qui est bien réelle.

Cependant, nous sommes en profond désaccord politique sur ce qui est proposé ici.

La circulaire devrait s'appeler « prévention ou lutte contre le terrorisme » plutôt que « prévention de la radicalisation ».

LA CIRCULAIRE :

Nous sommes invités à faire l'amalgame entre radicalisation et terrorisme.

La définition de la radicalisation de Farhad Khosrokhavar qui sert de base à la circulaire est surprenante. Tout d'abord l'ordre des mots « idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel. »

Il est étonnant que le caractère religieux soit mentionné à la fin dans la liste et qu'en premier on trouve politique et social. Les derniers attentats ont été revendiqués par Daesh et des groupes religieux.

On peut penser que la dérive possible de l'application de cette circulaire pourra être non seulement de lutter contre les extrémistes religieux, mais également de régler ses comptes avec des mouvements sociaux tout à fait légaux, légitimes et non violents.

La CGT sommée de ne pas manifester par le Premier Ministre, les mouvements contre la loi travail : tout cela peut être visé par cette circulaire et justifier par exemple les perquisitions de militants syndicaux, politiques "de gauche" ou écologistes qui ont le malheur ET de remettre en cause les politiques du gouvernement ET de s'opposer (depuis toujours) aux extrémismes religieux.

La radicalisation peut porter sur des refus d'un système, sur l'opposition à un projet, à une loi, les ZAD, les zones à défendre sont des exemples de luttes ou d'opposition que certains qualifient de radicalisation. Et de fait, la mort de Rémi Fraisse est là pour nous rappeler que la violence n'est pas que du côté des opposants à un projet. Le conseil d'État a rappelé à cet égard la mise en cause de la hiérarchie policière qui a mis en œuvre des moyens totalement disproportionnés pour sauvegarder deux cabanes de chantiers.

Si nous devions suspecter ou condamner pour extrémisme tous ceux qui "contestent l'ordre établi", cela ferait du monde. Quand les féministes ont demandé le droit à la contraception et l'avortement, c'était contester l'ordre établi qui à l'époque refusait cela par exemple.

Comme le dit le chanteur humoriste Didier Super au sujet de l'État d'urgence « quand c'est les djihadistes qui foutent le bordel à Paris, c'est les écologistes qui vont en taule ».

L'ÉTAT D'URGENCE : LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE FONDEE SUR LA PEUR

Insidieusement notre société glisse vers le sécuritaire. Je vais m'appuyer sur le livre *L'Exercice de la peur* de Patrick Boucheron, historien du Moyen Âge, récemment élu au Collège de France, et un autre spécialiste de science politique, l'américain Corey Robin pour illustrer mon propos.

La peur que les attentats ont suscité, la peur plus diffuse que les migrations entraînent chez une population fragilisée par les difficultés économiques et sociales, la peur de l'extrémisme, enfin, chez tous ceux qui croient encore que la démocratie et la République constituent le meilleur moyen de vivre en paix avec les autres et avec soi-même. **Cette peur est constitutive de l'autorité politique.** La question n'est pas tant de savoir si la peur est utilisée, mais comment, et dans quel but.

« Avoir peur, c'est se préparer à obéir », énonce Patrick Boucheron, reprenant Hobbes. Et c'est la raison pour laquelle la peur est un outil si aisément à mobiliser pour des politiques requérant une adhésion aveugle.

En politique, la peur est avant tout instrumentalisée, utilisée à des fins qu'il faut sans cesse déchiffrer. Quand des dirigeants nous disent « Ayez peur, nous nous occupons du reste »,

Patrick Boucheron en appelle à la « vigilance », en tant qu'historien, mais surtout en tant que citoyen.

La peur peut être salutaire : elle est salutaire quand on se demande si on a raison d'avoir peur et si les gouvernants ont raison de nous désigner l'objet de nos effrois. Patrick Boucheron plaide ainsi pour une « administration de la peur », qui fasse en sorte que la peur ne soit pas paralysante, mais au contraire active et féconde en vigilance politique.

Il s'agit finalement de ne jamais considérer une politique issue de la peur comme « naturelle » ou « normale ». Le prisme du politique et de la société transforme une émotion individuelle en une émotion collective, si tant est que cette expression ait seulement un sens. Il la transforme en un appareil institutionnel, administratif et législatif, extérieur aux individus. Le renforcement des mécanismes de contrôle, des procédures d'exception, les discours de prudence et d'incitation à être « attentifs ensemble », tout cela ne va pas de soi et doit sans cesse être questionné.

Pourtant, être libre, ne signifie pas l'absence de peur. L'exercice moralement salutaire de la peur, c'est finalement la vigilance. Celle-ci ne consiste pas à contrôler les sacs et vérifier les comportements suspects. La vigilance que nous devons avoir, et qu'un bon gouvernement devrait toujours pouvoir nous inspirer, est par-dessus tout une acuité du regard à cultiver. C'est la capacité de libre-arbitre que nous devons toujours exercer face à des institutions qui demandent notre obéissance. Pour Patrick Boucheron, « la République perd pied dès lors qu'elle ne se comprend plus comme un équilibre pacifié entre les différentes peurs qui la divisent ».

A la lumière de ce qui vient d'être dit sur cette peur et les dérives qu'elle engendre tel que l'État d'Urgence ou cette circulaire de lutte contre la radicalisation à l'origine de ce plan d'action qui nous est présenté ce soir, nous avons donc une autre lecture du terrorisme.

LE RENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA JUSTICE SOCIALE : RÔLE DE L'ÉTAT

La première faille se trouve du côté des services de renseignement. En effet, le premier échelon pour lutter contre les djihadistes, c'est de mener une politique de renseignements et de coopération internationale digne de ce nom. Mais, comme le Canard enchaîné l'évoque régulièrement, il y a un grand manque de coordination des services de renseignements.

L'autre piste se trouve du côté de l'éducation et de la prévention. Si l'on examine les actions qui sont proposées dans ce plan comme étant des actions visant à prévenir le terrorisme, nous sommes sceptiques sur les moyens employés. Il est question dans les actions énumérées de partage d'information, de partage nécessaire entre travailleurs sociaux et forces de police pour faire cette prévention primaire. Les travailleurs sociaux peuvent être conduits à remettre en cause le secret professionnel dont ils bénéficient aujourd'hui. La loi sur le renseignement ne les protège plus alors que les médecins et les journalistes ont conservé ce droit.

Les services sociaux sont amenés à s'interroger : des signaux faibles qui apparaissaient comme le signe d'une vulnérabilité pourraient être interprétés comme les prémisses d'une radicalisation. Il ne faut pas confondre un jeune en danger et un jeune dangereux.

Le diagnostic de la radicalisation tel qu'il nous a été oralement et synthétiquement restitué lors du rendez-vous individuel nous donne à penser que des actions sont nécessaires.

En effet, l'éducation des jeunes à l'utilisation des réseaux sociaux est essentielle mais cela devrait se faire dans le cadre de l'Éducation Nationale et non dans celui de la lutte contre le terrorisme.

Le travail doit être fait en amont, en prévention. Non pas en prévention primaire mais en prévention tout court. La prévention c'est mettre en œuvre une société dans laquelle chacun à sa place et se sent acteur de cette société.

Nous pensons que la précarité, l'absence d'espoir d'un avenir heureux, les injustices sociales, la remise en cause de la confiance envers les décideurs, tout cela entraîne une vulnérabilité à des discours incitateurs au terrorisme et à l'endoctrinement.

Par ailleurs, nous ne savons pas si Grand Poitiers se pose en bon élève et si toutes les collectivités ont adopté ces plans.

Les mesures les plus efficaces consisteraient à mettre le paquet sur les moyens humains comme des médiateurs, des éducateurs, des gardiens d'immeubles, sur l'éducation, sur la culture accessible, sur la recherche permanente d'équité. Plutôt que de la vidéosurveillance : du dialogue, de l'écoute et surtout mettre en œuvre une politique de solidarité et de sécurité sociale qui repose sur l'emploi, sur l'éducation, sur l'égalité de tous les citoyens, sur l'accueil des migrants, sur la proximité

Et enfin ce plan est annexé au contrat de ville, cela voudrait dire que les jeunes ou les moins jeunes pouvant basculer vers le terrorisme sont en ville et dans les quartiers qualifiés de difficile. Or tout le monde sait aujourd'hui qu'il y a autant de risques en campagne, en milieu périurbain ou en milieu urbain de sombrer dans cette dérive.

En résumé, nous ne voulons pas confondre radicalisation et terrorisme, et nous ne voulons pas vivre dans une société qui utilise la peur comme moyen d'obéissance ou de soumission à l'ordre établi. La prévention de la tentation du terrorisme passe avant tout par une société dans laquelle la justice sociale est réelle.

Ce n'est pas une bonne réponse qui nous est proposé ici. Nous voterons contre cette délibération.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Eau et assainissement

Délibération n°90 (2016-0522) : Redevances eau et assainissement - Tarifs 2017

Nous voterons contre. D'après nos calculs, le prix de l'eau a pris 10% en 4 ans. Nous savons que les salaires n'ont évidemment pas évolué à ce rythme et si on objecte que c'est plutôt plus cher ailleurs, l'eau n'est pas un produit sur lequel on doive équilibrer un budget. Elle est nécessaire à la vie comme l'air que nous respirons ; nous continuons donc à plaider pour

qu'on réfléchisse un système où les mètres cubes nécessaires à la vie soient gratuits, et que la tarification pour le reste soit construite de façon à favoriser l'économie de l'eau et de façon à ce que cela respecte les ressources de chacun. M. Lucaud avait annoncé son intention, en début de mandat de réfléchir une tarification sociale : où en est-on aujourd'hui ? Ou peut-on annoncer clairement que rien ne sera fait en ce sens ?

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Presse : [Le chiffre – 0.83% d'augmentation](#) – La Nouvelle République

Consulter aussi : [la revue de presse des conseils de décembre 2016](#)